

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 13 MAI 2025 -

DÉCISION N° 25 - 04 - 018

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 avril 2025 s'est réuni le mardi 13 mai 2025 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)

Excusée :

- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 3 : Les avenants aux marchés de travaux d'extension et restructuration du centre d'incendie et de secours de Roanne.

Le chantier a débuté au mois de janvier 2025. En raison de contraintes survenues en cours d'exécution, le titulaire du lot 2 « Démolition » a dû fournir des travaux supplémentaires pour réussir à réaliser l'ensemble des prestations initialement attendues.

Par ailleurs, il est proposé de modifier les formules de variation des prix des lots 8, 9, 14 et 18. Dans leur rédaction initiale, le calcul à appliquer ne tient pas compte de la part d'évolution entre l'indice du mois de remise des offres et celui retenu au moment de la facturation (N-3).

Il est également proposé de mettre à jour la référence des indices INSEE retenus pour l'application des formules de variation, pour certains obsolètes.

1 – L'avenant numéro 2 au lot 2 « démolition », avec l'entreprise *Poilane démolition*.

Cet avenant a pour objet le doublement de la capacité de la cuve enterrée, pour un montant de 1 800 € hors taxes, soit 2 160 € TTC.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 1,46 % du montant HT après le 1^{er} avenant du marché, et une augmentation de 3,31% tous avenants cumulés, soit un nouveau montant du marché fixé à 124 658,50 € HT (149 590,20 € TTC).

2 – Les avenants numéro 1 aux lots 9, 14 et 18 et l'avenant numéro 2 au lot 8.

Les projets d'avenants ici présentés modifient chacun la formule de variation des prix prévue à l'article 5.1 du CCAP. Pour les lots 08 et 09, les indices ont été actualisés.

✓ **Pour le lot 08 « Charpente et ossature bois » : BEZACIER**

La formule : $P(n) = P(o) [0.70 \times BT16a) + 0.30 \times BT54]$ est remplacée par :

$$P(n) = P(o) [0.70 \times ((BT16a(n-3)/ BT16a(0)) + 0.30 \times (BT54(n-3)/ BT54(0))]$$

✓ **Pour le lot 09 « Bardage – couverture- étanchéité » : SERAILLE**

La formule : $P(n) = P(o) [0.10 \times BT49) + 0.80 \times BT34+0.10 \times BT37]$ est remplacée par :

$$P(n) = P(o) [0.10 \times BT49(n-3)/BT49(0)) + 0.80 \times (BT34(n-3)/BT34(0))+0.10 \times BT37(n-3)/BT37(0)]$$

✓ **Pour le lot 14 « Plâtrerie – peinture » : ACHROMA**

La formule : $P(n) = P(o) [0.80 \times BT08 (plâtre) + 0.20 \times BT46 (peinture)]$ est remplacée par :

$$P(n) = P(o) [0.80 \times (BT08 (n-3)/BT08(0)) + 0.20 \times BT46 (n-3)/BT46(0)]$$

✓ **Pour le lot 18 « Chauffage – ventilation- plomberie sanitaire » : NEEL FRAISSE**

La formule : $P(n) = P(o) [0.60 \times BT40 + 0.20 \times BT41+ 0.20 \times BT38]$ est remplacée par :

$$P(n) = P(o) [0.60 \times (BT40(n-3)/BT40(0)) + 0.20 \times (BT41(n-3)/BT41(0))+ 0.20 \times (BT38(n-3)/BT38(0)]$$

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve les projets d'avenants aux marchés de travaux d'extension et restructuration du centre d'incendie et de secours de Roanne concernant les lots 2, 8, 9, 14 et 18 et autorise le Président à signer les documents joints à la présente décision.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER